



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

VILLE DE TRILPORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*SESSION ORDINAIRE
Séance du 13 décembre 2022*

**N°2022/066 : RENOUELEMENT DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU
SEIN DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mille vingt-deux le 13 décembre à 18H00, les membres du conseil municipal de la commune de Trilport se sont réunis salle Saint-Exupéry, sur une convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 7 décembre 2022

Etaient présents : 17

Mesdames, messieurs Jean-Michel MORER, Michel EBERHART, Françoise VASSELON, Joaquim DA CRUZ, Gérard MORAUX, Annick PANE, Manuel MEZE, Séverine HEBERT, Jocelyne SERDOS, Camille FASSI, Denise GONON, Iphigénie ANGBAULT, Bernard LEJEUNE, Sébastien LASCOURREGES, Stide MARQUEZ, Jean-Luc PIERRE, Myriam LAVOINE

Pouvoirs : 4

Madame Geneviève CAIN à monsieur Bernard LEJEUNE, madame Laure SEVAT à madame Françoise VASSELON, madame Carole CARDOSO à monsieur Manuel MEZE, madame Birgit SCHRUFER à madame Séverine HEBERT

Absents : 8

Mesdames, messieurs Francine BERTHAUX, Tiphaine TOKPAN, Nadège ABBADIE, Cécile LAROYE, Emmanuel FONKING, Ange AMBROSIO, Eric KRAEMER, Azdine RAMDAN

Mme VASSELON a été élue secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les articles L.123-6, R.123-7 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles relatifs aux CCAS et aux CIAS

VU R 123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles

VU le code général des collectivités territoriales

CONSIDERANT les élections municipales du 15 mars 2020 et l'installation du nouveau conseil municipal en date du 26 mai 2020,

CONSIDERANT que le conseil municipal, par la délibération 2020-028 du 2 juillet 2020, a fixé à 5 le nombre d'administrateurs élus devant siéger au conseil d'administration du CCAS

Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20221213-2022-86DEL-DE
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

CONSIDERANT les élections municipales du 15 mars 2020 et l'installation du nouveau conseil municipal en date du 26 mai 2020,

CONSIDERANT la démission de Mme Ben Mabrouk au 14 octobre 2022 du conseil municipal et, par voie de conséquence, du CCAS, et la nécessité légale de renouveler l'ensemble des élus administrateurs du CCAS,

CONSIDERANT que le Maire a fait appel à candidature des listes de candidats et que 2 listes ont été déposées. L'élection se déroule au scrutin secret, sauf si l'assemblée délibérante décide « à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret ».

Les listes étaient les suivantes :

**LISTE 1 : Françoise VASSELON
 Francine BERTHAUX
 Myriam LAVOINE
 Jocelyne SERDOS**

LISTE 2 : Eric KRAEMER

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

Après accord de l'ensemble des membres du conseil municipal, le vote s'est effectué à main levée à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé au vote

APRES avoir voté,

A L'UNANIMITE

DECLARE

Elus pour siéger au sein du conseil d'administration du CCAS :

**Françoise VASSELON
Francine BERTHAUX
Myriam LAVOINE
Jocelyne SERDOS
Eric KRAEMER**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Document déposé par voie dématérialisée à la Sous-Préfecture de MEAUX

Le **20 DEC. 2022**

Mis en ligne le : **20 DEC. 2022**

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le maire

Jean-Michel MORER

La secrétaire de séance

Françoise VASSELON

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de 2 mois à compter de son caractère exécutoire

Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20221213-2022-66DEL-DE
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022